

Détails de la subvention

Les subventions **Artistes à l'école** créent, pour les élèves de la maternelle à la 12^e année des écoles du Manitoba, des occasions de vivre des expériences artistiques et culturelles à fortes répercussions en travaillant directement avec des artistes, des professionnels des arts/de la culture et des gardiens du savoir autochtone.

Dates à retenir

Dates limites de présentation des demandes :

- Le 5 juin : pour les projets qui se déroulent au cours de l'année scolaire suivante (de septembre à la fin juin)
- Le 5 octobre : pour les projets qui se déroulent au cours de la même année scolaire (de janvier à la fin juin)

Annonce des résultats :

- Date limite du 5 juin – mi-août
- Date limite du 5 octobre – mi-décembre

Montant de la subvention

- Projets impliquant un seul artiste : jusqu'à 7 500 \$ par demande
- Projet impliquant deux artistes ou plus : jusqu'à 15 000 \$ par demande

Candidats - qui peut présenter une demande

- Artistes professionnels
- Professionnels des arts et de la culture
- Gardiens du savoir autochtones
- Groupes artistiques professionnels
- Organismes artistiques professionnels

Remarques :

- Les organismes qui reçoivent un financement de fonctionnement du Conseil des arts du Manitoba ne sont pas admissibles à faire une demande en vertu de cette subvention.
- Le personnel de l'école ne fait pas directement une demande de subvention pour Artistes à l'école. La demande est soumise par l'artiste associé.

Conditions liées à la demande

- Le demandeur peut soumettre plus d'une demande pour chaque date limite.
- Une demande ne doit inclure qu'une seule école admissible.
- Les écoles admissibles sont les suivantes :
 - Toutes les écoles figurant dans le **First Nations Operated School Directory** (répertoire des écoles gérées pas les Premières Nations)
 - Toutes les écoles publiques* du Manitoba.
 - **Les écoles indépendantes subventionnées**, telles que définies par le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance.
- Les écoles peuvent participer à un seul projet par année scolaire

* On entend par école publique une école faisant partie d'une division scolaire dirigée par un conseil scolaire élu par le public.

Activités pour lesquels vous pouvez présenter une demande

- Activités avec les élèves durant les heures normales de classe pendant que l'enseignant est présent
- Séances de perfectionnement professionnel pour enseignants effectué par l'artiste

Charges - ce qui est admissible

- Frais pour artistes, collaborateurs et gardiens du savoir autochtone à un taux de 50 \$/heure pendant qu'ils travaillent directement avec les élèves
- Frais pour artistes, collaborateurs et gardiens du savoir autochtone à un taux de 50 \$/heure pendant le perfectionnement professionnel pour les enseignants
- Frais pour la préparation par les artistes, collaborateurs et gardiens du savoir autochtone à un taux de 25 \$/heure
- Frais pour l'administration de projet
- Matériel, fournitures et équipement
- Frais de déplacement, pour voyage de plus de 20 km vers une autre collectivité, y compris :
 - Billet d'avion aller-retour (classe économie), bagage et taxi vers l'aéroport
 - Kilométrage pour circulation routière à un taux de 0,45 \$/km
 - Temps de voyage à un taux de 20 \$/heure
- Hébergement, pour voyage de plus de 100 km vers une autre collectivité
- Indemnité journalière de repas en cas de déplacement de plus de 100 km vers une autre communauté :
 - Au sud du 53e parallèle ou au Canada : 75 \$/jour
 - Au nord du 53e parallèle ou à l'extérieur du Canada : 90 \$/jour

Encouragement pour le nord et région éloignée

Chaque individu qui participe à un projet financé par une subvention **Artistes à l'école** peut recevoir un encouragement de 1 500 \$ pour chaque collectivité du Nord et en région éloignée dans laquelle il travaille, si les fonds le permettent.

Remarque : Cette prime d'encouragement est distincte de la subvention, donc elle ne doit pas être incluse dans le budget du projet. La prime n'est pas calculée dans le plafond annuel de 30 000 \$ des engagements de subvention du Conseil des arts du Manitoba.

L'octroi d'un encouragement à un individu sera décidé après qu'une demande aura reçu un financement. Cette décision sera prise en vertu des critères suivants :

- L'artiste doit travailler dans une école du Nord (au nord du 53^e parallèle) ou en région éloignée (située dans une collectivité accessible par avion seulement ou sans accès par route provinciale)
- Un artiste doit passer un minimum de 30 heures à travailler avec les élèves.
- L'artiste n'a pas reçu une prime pour travailler dans la même collectivité dans la même année scolaire

Remarque : La prime d'encouragement pour le Nord et région éloignée sera versée à la réception d'un rapport final satisfaisant.

Partenariats

La réussite du projet Artistes à l'école repose sur des partenariats entre les artistes et les écoles. Les enseignants qui cherchent à s'associer à un artiste sont invités à utiliser le Répertoire d'artistes sur artistesalecole.ca. Les enseignants peuvent aussi choisir de collaborer avec des artistes locaux ou régionaux, à condition que ces derniers aient créé un profil actif dans Manipogo, le système de subventions en ligne du CAM, ou sont en mesure de le faire.

Un formulaire d'engagement de l'école

Un formulaire d'engagement de l'école signé par la direction doit être soumis avec chaque demande.

Ce formulaire doit inclure :

- Une liste de tous les artistes et collaborateurs qui ont reçu l'approbation de l'école pour travailler avec les étudiants. Dans le cadre de ce processus, les écoles peuvent demander des vérifications récentes du casier judiciaire, des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables et du registre concernant les mauvais traitements.

- Les détails sur la façon dont l'école appuiera le projet (financement, en nature ou autre). Une contribution financière de 20 % des coûts du projet est recommandée, mais n'est pas obligatoire pour éliminer les obstacles empêchant l'accès à la subvention.

Les demandes seront considérées comme inadmissibles si le formulaire d'engagement de l'école est incomplet, y compris s'il comporte des noms d'artistes, de professionnels des arts et de la culture, de gardiens du savoir autochtone ou de collaborateurs qui n'apparaissent pas également sur le formulaire de demande et qui n'ont pas été approuvés par l'école.

Commentaires de l'enseignant

Une fois que le projet Artistes à l'école est terminé, un sondage sera envoyé à la personne-ressource de l'école indiquée dans votre formulaire de demande. Il sera invité(e) à partager le lien vers le sondage avec d'autres personnes liées au projet. Le but du sondage est de recueillir des données anonymes pour améliorer la subvention Artistes à l'école. Les réponses au sondage resteront confidentielles.

Évaluation - comment les décisions sont prises

Les demandes de subventions Artiste à l'école seront évaluées par un comité d'évaluation formé d'artistes et d'enseignants sur les critères suivants :

- Répercussions sur les élèves, les enseignants et la collectivité de l'école
- Faisabilité

Remarques :

- Les demandes acceptées recevront la somme entière de la subvention demandée. Il n'y aura pas de subvention partielle.
- Pour de plus amples renseignements, consultez le Processus de décision d'octroi de subventions du CAM.

Critères de priorisation

Le CAM accordera la priorité aux projets destinés aux élèves qui font face à des obstacles empêchant l'accès aux opportunités artistiques et culturelles.

Des augmentations aux notes d'évaluation seront accordées automatiquement aux demandes qui répondent aux critères de priorisation du CAM, soit :

- travailler avec des élèves des écoles du Nord (au nord du 53^e parallèle);
- travailler avec des élèves d'une école en région éloignée (collectivités accessibles par avion seulement ou sans accès par route provinciale);

- travailler avec des élèves d'une école à l'extérieur de la région de la capitale manitobaine;
- travailler avec des élèves d'une école dans une région à faible revenu.*

*Selon les données du recensement de 2021 de Statistique Canada et le Rapport sur la démographie scolaire de la Division scolaire de Winnipeg 2020/2021.

Avez-vous besoin d'aide ?

Accessibilité

Si vous êtes sourd ou sourd ou si vous vivez avec un handicap, vous pouvez demander un financement supplémentaire pour couvrir les coûts des soutiens et des services liés à l'accessibilité. Visitez notre [page web sur l'accessibilité](#) pour obtenir un formulaire de demande ou contactez le service d'assistance du CAM pour en savoir plus.

Demande de subvention hors ligne

Les candidats S/sourds ou vivant avec une incapacité qui ont besoin d'un formulaire de demande accessible, ou ceux qui ont un accès limité à Internet, peuvent présenter leur demande à l'aide de nos formulaires de demande imprimables ou remplissables au format PDF. Ces formulaires sont disponibles sur la page web de chaque subvention.

Consultants de programmes

Si vous avez besoin d'aide pour votre demande, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre proposition de projet ou de revoir une ébauche de votre demande. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de nous appeler dès que possible.

Service assistance « Help Desk »

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique avec Manipogo (le système de demande en ligne du CAM), demander un formulaire de demande hors ligne ou une [aide financière en vertu du programme accessibilité](#), communiquez avec notre service d'assistance pendant nos heures normales de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi).

Service d'assistance

No de téléphone : 204-945-2237

Sans-frais: 1-866-994-27-87

Courriel : helpdesk@artscouncil.mb.ca

Contenu du formulaire de demande

Le CAM reçoit les demandes de subvention par le biais de Manipogo, notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, l'artiste principale doit créer un profil dans le système de demandes en ligne.

1. Renseignements sur le projet

Vous devrez indiquer le titre de votre projet, les dates du projet, le nombre approximatif d'étudiants qui participent au projet et leurs niveaux scolaires. De plus, vous devrez aborder les sujets suivants dans votre demande:

- Parlez-nous des élèves, de l'école et de la collectivité avec qui vous comptez travailler, et de la relation que vous pourriez avoir avec eux. (maximum de 200 mots)
- Donnez un aperçu du projet. (maximum de 250 mots)
- L'école a-t-elle un programme dédié aux arts ou un enseignant d'art en place? Si oui, décrivez ce que le projet ajoute au programme existant de l'école. (maximum de 200 mots)
- De quelle façon ce projet sera-t-il offert? Tenez compte des considérations suivantes, par exemple : Sera-t-il tenu en ligne ou en personne? Sera-t-il offert pendant des jours consécutifs ou occasionnellement sur une longue période? Quel est l'horaire quotidien? (maximum de 200 mots)
- Comment les élèves participeront-ils au projet? Tenez compte des considérations suivantes, par exemple : Que feront-ils? Comment contribueront-ils? Quelles décisions prendront-ils? Comment vont-ils interagir avec les artistes? (maximum de 200 mots)
- Comment les enseignants participeront-ils au projet? (maximum de 200 mots)
- Que voulez-vous que les élèves apprennent grâce à ce projet? (maximum de 200 mots)

Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :

- les outils artistiques ou culturels, les compétences ou techniques
- l'esprit autocritique ou le monde qui nous entoure
- l'expression de soi ou la prise de décisions

- De quelle façon le projet est-il lié au programme d'études existant des élèves? Tenez compte des considérations suivantes, par exemple : Le projet enrichit-il ou relie-t-il des sujets que les élèves étudient au cours de l'année scolaire? (maximum de 200 mots)
- Parlez-nous du travail que vous avez déjà fait avec les élèves. (maximum de 200 mots)
- **Intégrité culturelle**
L'intégrité culturelle est la pratique qui consiste à respecter et à rendre hommage à la propriété des matériaux, aux traditions et aux connaissances provenant d'une culture ou d'une communauté particulière. Décrivez votre relation aux cultures ou aux communautés représentées dans votre projet et le rôle que joue l'intégrité culturelle dans votre travail. Consultez la page des ressources pour en savoir plus sur l'intégrité culturelle et la définition du CAM. (maximum de 300 mots)
- Renseignements supplémentaires qui n'ont pas été fournis et qui sont essentiels à la compréhension de votre demande (maximum de 250 mots, facultatif)

2. Renseignements sur les collaborateurs

Vous devrez décrire qui sera impliqué ou participera au projet. Expliquez pourquoi vous avez choisi de travailler avec eux et ce qu'ils contribuent au projet (maximum de 750 mots). Vous devrez inclure les biographies de tous les collaborateurs.

3. Information sur l'école

On vous demandera de sélectionner l'école avec laquelle vous travaillerez et de fournir les coordonnées de l'enseignant partenaire. L'enseignant partenaire devra confirmer sa participation et remplir le formulaire d'engagement de l'école via une invitation de contact de l'école envoyée à partir de demande.

4. Calculatrice du coût du projet

On vous demandera de remplir la Calculatrice du coût du projet pour déterminer le coût du projet proposé. Vous devez entrer les éléments suivants :

- Le nombre d'artistes ou de gardiens du savoir autochtone impliqués dans ce projet
- Le nombre d'heures que chaque artiste travaillera directement avec les élèves
- Le nombre d'heures que chaque artiste travaillera directement avec les enseignants tout en offrant un perfectionnement professionnel, le cas échéant

- Une description et le coût total des matériaux, des fournitures et de l'équipement
- Frais de déplacement (billet d'avion, taxi, kilométrage, temps de trajet) si vous parcourez plus de 20 km vers une autre collectivité
- Hébergement et repas par jour si vous voyagez plus de 100 km vers une autre collectivité
- Montant de toute contribution monétaire de l'école participante
- Montant de toute autre contribution monétaire au projet
- L'artiste perçoit des frais d'administration du projet qui seront automatiquement ajoutés aux coûts du projet en fonction du nombre d'heures de contact avec les élèves.

5. Matériel d'appui

Le matériel d'appui est l'une des parties les plus importantes de votre demande de subvention. Le comité d'évaluation, qui décide si votre projet sera subventionné, examinera ces exemples de votre travail pour voir le type et la qualité de l'art que vous créez. Ce matériel peut inclure des échantillons d'écriture, des images, des vidéos, des enregistrements audios, etc.

Le matériel d'appui doit être constitué d'échantillons de votre travail actuel ou passé, et il doit être en rapport avec le projet proposé ou le soutenir ; il peut inclure le travail ou les activités d'autres artistes ou partenaires clés.

Pour plus de détails, consultez nos [directives pour le matériel d'appui](#).

Vous devez soumettre un minimum d'un et un maximum de trois pièces comme matériel d'appui.

- **Matériel d'appui** (téléchargement de fichiers)

Vous aurez la possibilité de télécharger des images, du texte, des fichiers audio/vidéo ou une combinaison des trois pour appuyer votre demande de subvention.

Quantité de matériel d'appui autorisée

Vous pouvez soumettre au minimum un et au maximum trois éléments de matériel de soutien. Les éléments suivants comptent pour **un seul élément** :



jusqu'à 5 images **OU**



jusqu'à 15 pages de texte **OU**



jusqu'à 4 minutes

Par exemple, vos trois éléments peuvent représenter un total de 15 images, 45 pages de texte ou 12 minutes d'audio et de vidéo. Vous pouvez également soumettre une combinaison d'images, de texte et d'enregistrements, à condition de ne pas dépasser les limites d'audio ou de vidéo

Description du matériel d'appui (500 mots maximum)

Vous devrez décrire le rapport entre le matériel d'appui et la présente demande.

Questionnaire d'évaluation

Votre demande sera évaluée par un comité d'évaluation composé de collègues artistes et de professionnels des arts. Ils utiliseront les énoncés suivants établies pour chaque subvention pour prendre leurs décisions. Tout est mis en œuvre pour que les demandes soient évaluées équitablement. Le CAM accepte les décisions du comité comme étant finales.

1. Le projet vise à stimuler la curiosité et l'imagination de l'élève. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le projet est-il flexible?
 - Laisse-t-il de la place à la découverte?
 - Les élèves sont-ils encouragés à poser des questions et choisir leur propre parcours?
2. Le projet proposé demandera la participation active des élèves. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le projet implique-t-il du mouvement, des émotions ou les sens?
3. Le projet proposé développe la sensibilité artistique des élèves. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le projet permettra-t-il d'approfondir la compréhension des outils, compétences, techniques, démarche créatrice et pratiques artistiques dans la salle de classe?
4. Les élèves approfondiront leurs connaissances de l'expression culturelle. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le projet approfondira-t-il les connaissances des pratiques, compétences ou techniques culturelles?
5. Le projet est lié au programme d'études existant des élèves.
6. Le projet a un potentiel de répercussions durables sur les élèves.
7. Le projet a un potentiel de répercussions durables sur l'enseignant.
8. Le projet profite à l'ensemble de la collectivité dans laquelle l'école est implantée. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le projet aura-t-il une incidence positive sur le réseau élargi des élèves?
 - Approfondira-t-il les liens créatifs dans la collectivité?
9. Le projet profitera à une collectivité mal desservie ou marginalisée dont les obstacles auxquelles elle est confrontée nuisent à son accès aux arts.

- 10.** Le candidat a envisagé de façon adéquate les enjeux liés à l'intégrité culturelle.
Consultez la page des ressources pour de plus amples renseignements sur [l'intégrité culturelle et la définition du CAM](#).
- 11.** La proposition fait preuve d'une recherche et d'une planification approfondies.
- 12.** Le matériel d'appui donne un contexte clair du travail qui sera effectué par les élèves.
- 13.** Le coût du projet est un investissement avantageux pour les élèves qui y participent.
- 14.** L'école a pris un engagement envers ce projet. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Comment l'école appuie-t-elle ce projet?
- 15.** Le demandeur possède les compétences et l'expérience nécessaires pour compléter le projet.
- 16.** Le demandeur montre qu'il comprend le ou les groupes d'élèves avec qui il travaillera.
- 17.** La demande comprend-elle un élément qui serait un motif de préoccupation ou qui exigerait de retirer la demande de l'évaluation pour le financement? Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Y a-t-il des thèmes inappropriés ou des doutes liés à la sécurité?

Sondage post-projet

L'objectif de ce sondage est de recueillir des commentaires anonymes auprès des enseignant(e)s, des élèves et d'autres membres de la collectivité qui ont participé à votre projet Artistes à l'école qui s'est conclu récemment. Les renseignements que vous fournirez au CAM serviront à évaluer et à améliorer le programme de subvention Artistes à l'école. Veuillez noter que vos réponses ne seront pas partagées avec les artistes impliqués dans le projet.

- Décrivez les répercussions du projet sur les élèves. Tenez compte, par exemple, des considérations suivantes :
 - Est-ce que tous les élèves ont été en mesure d'y participer?
 - Ont-ils participé de façon active?
 - Ont-ils exploré de nouvelles pratiques artistiques ou culturelles?
 - Ont-ils été en mesure de prendre leurs propres décisions créatives?
 - Entrevoyez-vous des effets à long terme découlant de ce projet?
- Inscrivez tous les commentaires que les élèves aimeraient partager à propos du projet.
- Décrivez les répercussions du projet sur les enseignant(e)s impliqués. Tenez compte, par exemple, des considérations suivantes :
 - Quelles sont les facettes du projet dont l'enseignant(e) pourra se servir à titre de point de départ pour de prochaines activités en classe?
- Décrivez les répercussions du projet sur la collectivité. Tenez compte, par exemple, des considérations suivantes :
 - Les familles et les membres de la collectivité ont-ils eu des occasions d'interagir avec le projet?
 - Entrevoyez-vous des effets à long terme découlant de ce projet dans la collectivité?
- Décrivez votre expérience concernant l'administration de ce programme de subvention. Tenez compte, par exemple, des considérations suivantes :
 - Comment s'est déroulé le processus pour trouver des artistes avec qui travailler?
 - Comment s'est développée la communication entre l'enseignant(e) et l'artiste?
 - Le projet s'est-il déroulé comme prévu?
 - Le temps consacré au volet administratif du programme était-il approprié?

PARTAGE – Artistes à l'école

Lignes directrices sur les demandes de subvention



-
- L'engagement financier de l'école était-il adéquat?
 - À la lumière de votre expérience, avez-vous des recommandations à formuler au CAM à propos du programme de subvention Artistes à l'école? Encore une fois, nous vous invitons à mentionner les aspects positifs que nous devrions davantage souligner, ainsi que les domaines dans lesquels le CAM pourrait apporter des améliorations.